



REGLEMENT TECHNIQUE

CATEGORIE OPEN SWR21



S.1 OPEN SSV

S1.1 DEFINITION

- Véhicule Side by Side: Véhicule terrestre à moteur unique à propulsion mécanique au sol, de 4 roues, mues par leurs propres moyens et dont la propulsion et la direction sont contrôlées par un pilote à bord de la voiture et homologuées pour aller sur la route.
- Ces véhicules doivent comporter 2 places assises et doivent être conformes à la Convention Internationale sur la circulation routière concernant l'éclairage. Les véhicules sont à 4 ou 2 roues motrices uniquement.
- Les SSV doivent être en conformité à l'Annexe J 2018/2019 - Articles 286 ou 286a.
- La vitesse en Secteur Sélectif est limitée à 130 km/h.
- Les véhicules de la catégorie SSV-O doivent disposer d'une autonomie de 250 km. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est demandée.
- Tous les équipements de sécurité doivent être, au minimum en conformité avec l'Article 283 -Annexe J 2018/2019.
- Tous les SSV disposant d'une fiche d'homologation nationale (type FFSA) seront acceptés à participer au Silk Way Rally 2021, sous réserve de respecter les points suivants S1.2, S1.3, S1.4

S1.2 ÉQUIPEMENT PILOTE ET COPILOTE (CONFORMITÉ FIA)

Chaque concurrent doit être muni de :

- 1 casque ouvert ou fermé homologué FIA (avec protection avant complète fortement recommandée pour les casques ouverts) : Listes techniques FIA N° 25, 33, 41, 49 et 69
- Hans obligatoire ; homologué FIA - Listes techniques FIA N° 29 et 36
- Autocollant portant nom/prénom et groupe sanguin ;
- Combinaison ignifugée homologuée FIA 8856-2000 au minimum
- Sous-vêtements, chaussettes, chaussures et cagoule ignifugés homologués FIA 8856-2000 au minimum et pour le pilote une paire de gants homologuée FIA 8856-2000
- Poche d'eau souple, capacité minimale de 3 litres.

Ces équipements seront vérifiés au moment des vérifications et chaque matin avant le départ.

S1.3 VEHICULE

Toutes les parties mécaniques du véhicule doivent être en état parfait et seront vérifiées par un commissaire technique. Le départ sera refusé à tous les véhicules non conformes.

Chaque véhicule doit être muni de :

- Arceau avec fiche d'homologation d'une fédération auto ou moto dûment remplie et validée par cette dernière.



- Cloison étanche : une cloison étanche aux liquides et aux flammes en acier ou aluminium (épaisseur minimum 2 mm) ou en matériau composite (épaisseur minimum 5 mm) est obligatoire derrière les sièges et doit être en contact avec l'arceau principal de l'armature de sécurité.
- La bride à air, définie selon l'article 286a-7.13.2, n'est pas obligatoire.
- Filet de protection pour les vitres latérales (partie supérieure fixée au châssis) ou ouvrant avec filet
- Toit rigide au-dessus des occupants du véhicule, au sommet de l'arc de la structure de protection ; le matériau utilisé peut-être de la fibre de verre, une feuille d'aluminium ou d'acier (épaisseur minimale de 1,5 mm), soudée-boulonnée à la structure de sécurité avec des agrafes métalliques. Il est interdit de percer les tubes du cadre du véhicule.
- Coupe circuit, accessible par le pilote et le copilote et une tirette extérieure
- 2 extincteurs manuels (minimum 2 kg) aux normes FIA, solidement fixés ou 1 extincteur manuel et un automatique.

Les nouveaux extincteurs FIA 8865-2015 sont recommandés mais pas obligatoires.

- 2 anneaux de remorquage (1 à l'avant, 1 à l'arrière) ou sangles
- Réservoir(s) permettant d'effectuer 250 km + 10%. Tout changement ou modification du réservoir standard du véhicule, impliquera l'installation d'un réservoir homologué FIA – Annexe J 2021, Article 283 -14 ; capacité maximum de 130 litres.
- Support pour le Road Book (si l'on préfère le rouleau au livret)
- Installation GPS UNIK 2
- Installation du système de suivi fourni par l'organisation
- Réserve d'eau de 5 litres, fermement attachée au véhicule
- 2 autocollants avec nom/prénom, groupe sanguin et drapeau de la nationalité du pilote et du copilote de chaque côté du véhicule
- Coupe-ceintures (1 par occupant)
- 1 pelle
- Sangle de remorquage
- Roue de secours : 1 au minimum et 2 maximum

Il est absolument interdit de positionner la (les) roue(s) de secours sur le toit du véhicule (autorisé uniquement sur un côté ou à l'arrière, fixé par des bretelles de sécurité)

- Bavettes. Elles doivent respecter l'article 283-19 de l'annexe J 2018/2019
- L'échappement ne doit pas être orienté vers le bas, il doit être à l'intérieur du périmètre du châssis ou de la carrosserie, hauteur maximum 1m

S1.4 AUTONOMIE

a) Les véhicules SSV-O engagés doivent disposer d'une autonomie minimale permettant d'effectuer 250 km de secteur sélectif. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est demandée.

b) Chaque concurrent est responsable du calcul de son autonomie, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisation si son véhicule ne parvenait pas à couvrir les distances minimales, quelle que soit la nature du terrain.



c) Pour les SSV-O, un ravitaillement essence sera mis en place par l'organisation environ tous les 250 km de chaque secteur sélectif. Voir REGLEMENT SPORTIF RALLYES TOUT-TERRAIN 2021 Art.55 : PROCEDURES DE RAVITAILLEMENT

A.1 OPEN AUTO

A1.1

LE SILK WAY RALLY 2021 est accessible à toutes les autos conformes aux règlements ci-dessous :

- Annexe J FIA 2020 - Article 283 pour les véhicules OPEN et non conformes aux Articles 284 et 285 en vigueur.
- T1-O, Score -O et T2-O

La vitesse en Secteur Sélectif est limitée à 180 km/h.

Le système de prélèvement de carburant FIA n'est pas obligatoire pour l'ensemble du Groupe OPEN.

A1.2 EQUIPEMENT PILOTE ET COPILOTE (CONFORME FIA)

Chaque concurrent doit être muni de :

- 1 casque ouvert ou fermé homologué FIA : listes techniques FIA N° 25, 33, 41, 49 et 69
- Hans obligatoire homologué FIA, listes techniques FIA N° 29 et 36
- Autocollant portant nom/prénom et groupe sanguin
- Combinaison ignifugée homologuée FIA norme 8856-2000 au minimum
- Sous-vêtements, chaussettes, chaussures et cagoule ignifugés homologués FIA 8856-2000 au minimum et pour le pilote une paire de gants homologuée FIA 8856-2000
- Poche d'eau souple, capacité minimale de 3 litres.

Ces équipements seront vérifiés au moment des vérifications et chaque matin avant le départ.

A1.3 VEHICULES

Les véhicules doivent respecter les conditions ci-dessous :

- Harnais conforme à la norme FIA 8853/2016 et 8853-98 (liste N°24)
- Sièges baquet homologués selon norme FIA
- 2 extincteurs manuels homologués de 2 kg à poudre ou 1 extincteur manuel de 2 kg à poudre et 1 extincteur automatique suivant la réglementation technique FFSA. *Les nouveaux extincteurs FIA 8865-2015 (Liste N°52) sont recommandés mais pas obligatoires.*
- 2 rétroviseurs extérieurs
- 2 anneaux de remorquage (1 à l'avant, 1 à l'arrière)
- Le pare-brise devra être en verre feuilleté.
- Les réservoirs devront obligatoirement être du type FT3 pour les véhicules essence. Pour les véhicules diesel, ils devront obligatoirement être fabriqués par un constructeur homologué, et estampillés par celui-ci. NB : le remplissage devra être extérieur à l'habitacle. Les goulottes, canalisations, fixations et mises à l'air libre devront être conformes au règlement technique FIA des voitures tout terrain.
- L'équipement lumineux arrière conformément au règlement particulier auto FIA



- 2 roues de secours
- 2 plaques de désensablage
- Arceaux de sécurité : les arceaux doivent être conformes à la réglementation FIA (annexe J 2020, articles 283.8 pour les autos) à savoir : diamètre 50 mm, - épaisseur mini 2 mm, ou diamètre 45 mm, épaisseur 2,5 mm ; matériaux acier ou carbone étiré à froid sans soudure ; boulons taille mini 8 et norme ISO 8.8 autobloquants et rondelles freins.

Points d'ancrage et structures. (Seule la barre transversale de pied de pare-brise ne sera pas obligatoire)

A1.4 AUTONOMIE

Les véhicules de la catégorie OPEN AUTO doivent disposer d'une autonomie de 600 km. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est demandée.

A1.5 BRIDE

Les véhicules de la catégorie T1-O devront être équipés d'une bride à air du diamètre défini ci-dessous :

Essence	Ø
Prototype	32
Standard	37
Cylindrée supérieure à 5400 cm ³ (4x4)	37
Cylindrée supérieure à 5400 cm ³ (4x2)	38
Diesel	
Prototype	35
Standard turbo simple étage	39
Standard turbo double étage	38

POIDS MINIMUM

MOTEURS ATMOSPHERIQUES ET MOTEURS DIESEL SURALIMENTES			
Au-dessus de cm³	Jusqu'à et incluant cm³	4 x 4	4 x 2
2000	2250	1400	1280
2250	2500	1475	1310
2500	2750	1475	1340
2750	3000	1550	1370
3000	3250	1550	1400
3250	3500	1625	1430
3500	3750	1625	1460
3750	4000	1700	1490



4000	4250	1700	1580
4250	4500	1775	1580
4500	4750	1775	1580
4750	5000	1850	1580
5000	5250	1850	1580
5250	5500	1925	1580
5500	5750	1925	1580
5750	7000	2000	1580

A1.6 SCORE OPEN

Un véhicule conforme à la réglementation "Score" peut être accepté en Groupe T1-O, à condition que le concurrent apporte la preuve que son véhicule est reconnu par l'organisation "SCORE International".

Le véhicule doit être pourvu d'un scellé d'inspection de sécurité conformément à l'Article GT2 du règlement régi par cette organisation et se conformer aux articles A1.5 et A1.6 du présent règlement.

A1.7 T2-OPEN

Véhicule T2 dont l'homologation est caduque et conforme au règlement FIA Article 284 - 2020 et l'annexe IV du REGLEMENT SPORTIF RALLYES TOUT-TERRAIN 2021.

Le véhicule doit être équipé d'une bride comme définie ci-dessous.

Bride T2-O

Moteur essence atmosphérique

Tous les moteurs à essence atmosphériques doivent être équipés d'une bride à air.

Dans le seul but de fixer cette bride réglementaire, il est autorisé de modifier la canalisation entre le boîtier du filtre et le papillon.

Le démontage de la bride ne peut se faire qu'avec des outils.

Le système d'admission d'air doit être muni d'une bride à air de 3 mm minimum de longueur et d'un diamètre intérieur (d) maximal de :

- 32 mm pour les voitures jusqu'à 4000 cm³
- 35 mm pour les voitures jusqu'à 6000 cm³
- 38 mm pour les voitures de plus de 6000 cm³

Moteur diesel suralimenté

Tous les moteurs diesel suralimentés doivent comporter une bride fixée au carter de compresseur.

Tout l'air nécessaire à l'alimentation du moteur doit passer au travers de cette bride.

Le diamètre maximum intérieur (d) de la bride est de :

- 39 mm pour les moteurs jusqu'à 5000 cm³
- 43 mm pour les moteurs de plus de 5000 cm³ et jusqu'à 6000 cm³
- 46 mm pour les moteurs de plus de 6000 cm³



C1 OPEN CAMION

C1.1 DEFINITION

Tout Camion T5 répondant aux critères énoncés dans le Règlement DAKAR 2021 et ses annexes, ayant reçu une homologation A.S.O. validée et dont les éléments sont librement disponibles dans le commerce, est admissible.

Un certificat d'immatriculation pour un usage routier est obligatoire ; le contrôle annuel doit être en ordre sous peine de se voir refuser le départ.

La présentation du livret original d'homologation ASO en cours ou du passeport technique FIA est obligatoire.

Aucune copie ne sera acceptée sous peine de refus de départ.

En secteur sélectif, la vitesse maximale autorisée pour la catégorie CAMION-OPEN est de 140km/h.

C1.2 ÉQUIPEMENT PILOTE ET COPILOTE (CONFORME FIA)

Chaque concurrent doit être muni de :

- 1 casque ouvert ou fermé homologué FIA : listes techniques FIA N° 25, 33, 41, 49 et 69
- Hans obligatoire homologué FIA listes techniques FIA N° 29 et 36
- Autocollant portant nom/prénom et groupe sanguin
- Combinaison ignifugée homologuée FIA norme 8856-2000 au minimum
- Sous-vêtements, chaussettes, chaussures et cagoule ignifugés homologués FIA 8856-2000 au minimum et pour le pilote une paire de gants homologuée FIA 8856-2000
- Poche d'eau souple, capacité minimale de 3 litres.

Ces équipements seront vérifiés au moment des vérifications et chaque matin avant le départ.

E1. ÉNERGIES ALTERNATIVES

Électrique, Hybride, Hydrogène, Gaz naturel

Toute demande de véhicules Energies alternatives sera examinée par l'organisation afin de permettre sa participation au Silk Way Rally 2021



SECURITE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES VEHICULES DE LA CATEGORIE OPEN

Equipement de survie

Pour des raisons de sécurité, l'équipage devra **obligatoirement** avoir dans son véhicule le matériel suivant :

- Une réserve d'eau de 5 litres par personne
- Une ration de survie, (fournie par l'organisateur)
- Une sangle de remorquage de 10 mètres minimum
- Une lampe de poche, un miroir de détresse, un briquet
- Un drap aluminium (2m x 1m environ), servant de couverture iso thermique
- 1 torche à éclats ou feux rouges à main de type fumigène
- Le système de Tracking
- Un Camel bike de 1,5 L ou équivalent par personne.
- 1 coupe ceinture par personne, accessible en position assise avec harnais attaché.
- Un téléphone GSM

Equipement Médical

Chaque équipage doit avoir une petite trousse de secours comprenant :

- Un collyre
- Un antalgique
- Un antidiarrhéiques
- Des pansements gras,
- Des compresses stériles,
- Deux bandages,
- Des sparadraps
- Un désinfectant cutané